

Programme : **FONDS NORMAND-BRUNET**
Volet : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA RELÈVE ARTISTIQUE
- RÈGLEMENTS -

Objectifs du programme :

- aider les artistes en émergence à atteindre le statut d'artiste professionnel ;
- faciliter l'apprentissage des activités de création artistique ;
- favoriser la production d'œuvres artistiques.

À qui s'adresse ce programme :

- aux beauportois et beauportaises, membres ou non d'organismes culturels qui, en début de pratique et à l'intérieur d'une démarche artistique véritable, manifestent des aptitudes particulières pour la pratique d'activités du domaine culturel ;
- aux organismes culturels, reconnus à titre de structures d'encadrement artistique, désireux de mettre en place des activités d'émulation pour des personnes en début de pratique artistique.

Dépôt des demandes :

- les demandes doivent être soumises au Conseil beauportois de la culture au moyen du formulaire PDF qui peut être complété électroniquement sur notre site Web.

Conditions d'admissibilité :

- les candidats doivent demeurer dans l'arrondissement de Beauport ;
- les récipiendaires doivent être âgés de moins de dix-huit ans ;
- les demandes doivent être faites par le biais du formulaire du CBC ;
- l'organisme demandeur doit être membre en règle du CBC ;
- les pièces justificatives des dépenses effectuées devront être déposées dans les 60 jours suivant les achats ;
- les récipiendaires doivent s'engager à respecter la visibilité du CBC et du Bingo du Cœur ;
- les bourses ne doivent pas être récurrentes pour un même récipiendaire.

Traitement des demandes :

Votre demande ne doit pas être récurrente. Les demandes de subventions sont évaluées au mérite, sur la base des conditions d'admissibilité, des objectifs et des critères d'évaluation spécifiques aux différents volets du programme et selon les ressources disponibles pour l'exercice financier. L'attribution des subventions est votée lors des conseils d'administration du CBC.

Provenance du Fonds Normand-Brunet :

Le Fonds Normand-Brunet est constitué à partir des profits de la vente de produits dérivés à la salle Bingo du Cœur. Ce fonds est dédié à la promotion de l'élite culturelle et de l'élite sportive. Il a été nommé en l'honneur de M. Normand Brunet, bénévole dévoué au sport amateur, qui fût président du Comité Financement Loisir Beauport dans les dernières années de sa vie.

Les revenus du
Conseil beauportois de la culture
proviennent principalement de la salle :



Bingo des Chutes,
c'est le Bingo du Cœur !

www.bingoduceur.com

Formulaires disponibles à :

www.cbculture.gc.ca/fondsnormandbrunet.htm

Faites parvenir vos documents au :

Conseil beauportois de la culture
589, avenue Royale
Québec QC G1E 1Y5

Pour informations communiquez avec :

M. Denis McKay, directeur
418-641-6064, poste 2

cbc@cbculture.gc.ca
www.cbculture.gc.ca

(Révision : Janvier 2015)